

Périodiques non canadiens

ou à des fluctuations économiques en nous informant de ce qui se produit dans d'autres pays, alors que nous, nous en bénéficions directement.

Alors, monsieur l'Orateur, l'attitude adoptée par mes collègues du Crédit Social au sujet du bill C-58 est une attitude logique et honnête. Nous voterons contre l'adoption du bill C-58 lorsque nous en aurons terminé l'étude et nous souhaitons que le gouvernement révise ses positions pour permettre à *Reader's Digest*—je ne parle pas de *Time*—de continuer son œuvre bienfaisante dans tout le Canada comme elle l'a fait d'ailleurs dans le monde entier.

● (1530)

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

LA CHAMBRE DES COMMUNES

PRÉSENCE À LA TRIBUNE DES CADETS DE L'AIR DE L'ÉCOLE
SECONDAIRE VANIER

L'Orateur suppléant (M. Turner (London-Est)): Je voudrais signaler aux députés la présence à la tribune de 40 cadets de l'air de l'escadrille n° 650 de l'école secondaire Vanier, qui reviennent de Toronto où ils ont participé au défilé du Père Noël.

Des voix: Bravo!

**ORDRES INSCRITS AU NOM DU
GOUVERNEMENT**

[Traduction]

LA LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

MESURE ABROGATIVE PORTANT SUR LES DISPOSITIONS
RELATIVES À LA PUBLICITÉ DANS LES PÉRIODIQUES NON
CANADIENS

M. Jim Fleming (secrétaire parlementaire du ministre des Communications): Monsieur l'Orateur, en tant que secrétaire parlementaire du ministre des Communications, je pense qu'il y aurait lieu cet après-midi, alors que s'achève le débat de deuxième lecture, d'expliquer en détail, comme je le comprends, pourquoi les modifications que prévoit le bill C-58 sont essentielles à la prospérité et à la survivance de l'industrie de la télévision canadienne. En fait, ce projet de loi n'a pas uniquement pour objet la prospérité générale de l'industrie, mais aussi la survivance de la culture et de l'identité canadiennes, car la télévision peut contribuer à leur établissement et à leur maintien.

En outre, le projet de loi favorisera davantage la diffusion tant des nouvelles d'ordre général que des nouvelles sur les affaires publiques au Canada et la concurrence entre les organismes canadiens chargés de leur diffusion. De plus, étant donné que les communications sont si nécessaires dans un pays comme le nôtre, qui s'étend sur une vaste superficie et compte une population relativement restreinte, cette mesure, espérons-le, constituera une première solution à un problème qui compromet l'efficacité et la survivance mêmes de l'industrie des communications, au moins pour ce qui est du secteur privé.

[M. Caouette (Témiscamincque).]

J'aimerais tout d'abord, monsieur l'Orateur, évoquer les raisons pour lesquelles le gouvernement a pris cette initiative afin d'encourager l'industrie canadienne de la télévision et d'inciter les entreprises canadiennes à faire de la publicité, notamment à la télévision canadienne. J'aimerais faire valoir que c'est là un geste concret pour encourager notre industrie et non pour empêcher les Canadiens de faire de la publicité sur les chaînes américaines. En supprimant les déductions aux fins de l'impôt pour les annonces publicitaires faites en dehors du Canada mais retransmises au Canada, nous espérons rendre plus compétitive une industrie canadienne qui est sérieusement désavantagée à l'heure actuelle.

Je voudrais faire observer qu'il ne serait pas possible d'essayer de soutenir la télévision canadienne par des tarifs douaniers. En effet, avec les ondes, nous sommes dans un domaine très spécial. Ce n'est pas possible non plus parce que nous sommes liés par des accords internationaux comme le GATT, et une situation techniquement très compliquée se produirait si nous tentions de présenter ce problème particulier à une conférence multinationale. Je le répète, lorsqu'il s'agit d'ondes et non pas d'objets matériels, il est très difficile de légiférer, si ce n'est en prenant des mesures positives comme celle-ci et en offrant des encouragements fiscaux.

Je voudrais aussi ajouter que, selon le ministère, les subventions seraient impuissantes à soutenir et à développer la télévision canadienne. En effet, des subventions gouvernementales au secteur privé, dans un domaine qui a tant d'influence sur le public, prêteraient le flanc à des abus ou seraient accusées de violer le droit à l'indépendance de ces postes d'émission. On ne peut donc pas en adopter le principe. Je le répète, ce bill ne fait qu'encourager les agents de publicité canadiens à traiter davantage avec les postes d'émission de télévision canadienne. En enlevant les déductions fiscales, on améliore la position concurrentielle des ventes d'heures d'émission de la télévision canadienne; par ailleurs ce bill n'empêche pas les Canadiens des régions frontalières d'acheter des heures d'émission américaine.

Cette mesure est pleinement justifiée, monsieur l'Orateur, et même des mesures supplémentaires le seraient aussi. Les postes d'émission américains qui diffusent dans les régions frontalières à l'heure actuelle et qui touchent aussi profondément les téléspectateurs canadiens n'ont pas à faire face aux mêmes obligations que les producteurs canadiens, tant du point de vue social que de la programmation. Les permis de télévision sont accordés au Canada selon la capacité de la région de subvenir à ses besoins. Ils le sont aussi si la région est assez vaste et assez riche pour alimenter plus d'un permis. C'est pourquoi ces mesures législatives sont importantes; c'est pourquoi le conseil de la télévision canadienne, en sa capacité d'organisme régulateur des ondes au Canada, essaie de créer des seconds postes émetteurs privés dans les grands centres urbains, et l'a déjà fait à Toronto.

Les stations de la frontière américaine ne sont soumises à aucune restriction relative au contenu canadien. Je le répète, elles n'ont pas les mêmes obligations sociales envers le Canada. Les principales stations canadiennes, actuellement menacées par les ventes aux stations de télévision américaines, se trouvent dans les principaux centres urbains du Canada, également situés très près de la frontière américaine. Ainsi, je suis certain que les députés comprennent qu'avec un pays de 260 millions d'habitants au Sud, le Canada, avec ses quelque 22 ou 23 millions d'habitants, n'est guère une menace pour l'implantation et